

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **29 novembre 2016**

PRÉSENTS : M. CHASSERIEAU Daniel, M. PAILLAT Dominique, M. GRELIER Bernard, Mme ROUSSIERE Sandrine, Mme GOURMAUD Catherine, M. BOISSEAU Stéphane, Mme COUSIN Louissette, M. HERBRETEAU Fabrice, Mme BIZET Nathalie, M. EMERIT Dominique, Mme BARON Laurence (arrivée en cours du point 1), Mme PHELIPPEAU Charlène (arrivée en cours du point 1), Mme RATTIER Michelle

EXCUSÉS : Mme GRELIER Odile, Mme ROUET Laure, M. RIPAUD Philippe, M. PLESSIS François, M. Franck GUITTON

SECRÉTAIRE: Mme ROUSSIERE Sandrine

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h45.

Après lecture de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal approuve celle-ci.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1- Modification indemnités élus suite à la modification des sièges au Conseil Communautaire

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal de novembre dernier, il a été défini que Mme Odile GRELIER ne serait plus à compter du 1^{er} janvier 2017, conseillère communautaire.

La délibération en date du 1^{er} avril 2014, prévoit que les élus siégeant au Conseil Communautaire ont une indemnité supérieure aux autres adjoints.

Compte-tenu de cette décision, l'indemnité de Mme Odile GRELIER pourrait être réajustée passant de 12.5 % de l'indice 1015 à 10.5% de l'indice 1015.

Arrivée de Laurence BARON à 20h00

Cependant, Monsieur Le Maire explique que du fait de l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, de nouvelles commissions vont être créées, ainsi une redistribution des membres doit être effectuée.

Il propose que pour les 9 commissions intercommunales, un adjoint soit nommé membre titulaire et que 1 ou 2 conseillers soient nommés suppléants.

Le Conseil Municipal prend connaissance des commissions et des membres proposés tels que présentés ci-dessous :

Arrivée de Charlène PHELIPPEAU à 20H15

Développement économique	<i>Titulaire</i>	Monsieur	Maire	CHASSERIEAU Daniel
	<i>Suppléant</i>	Monsieur	Conseiller	EMERIT Dominique
Emploi	<i>Titulaire</i>	Madame	Adjointe	GOURMAUD Catherine
	<i>Suppléant</i>	Madame	Conseillère	ROUET Laure
Aménagement du territoire	<i>Titulaire</i>	Monsieur	Adjoint	PAILLAT Dominique
	<i>Suppléant</i>	Monsieur	Conseiller	HERBRETEAU Fabrice
	<i>Suppléant</i>	Monsieur	Conseiller	RIPAUD Philippe

Environnement	<i>Titulaire</i>	Monsieur	Adjoint	PAILLAT Dominique
	<i>Suppléant</i>	Monsieur	Conseiller	PLESSIS François
Bâtiments - Voirie - Espaces verts	<i>Titulaire</i>	Monsieur	Adjoint	GRELIER Bernard
	<i>Suppléant</i>	Monsieur	Conseiller	GUITTON Franck
	<i>Suppléant</i>	Monsieur	Conseiller	BOISSEAU Stéphane
Tourisme	<i>Titulaire</i>	Monsieur	Adjoint	GRELIER Bernard
	<i>Suppléant</i>	Monsieur	Conseiller	EMERIT Dominique
Sport/ Jeunesse/Santé	<i>Titulaire</i>	Madame	Adjointe	GRELIER Odile
	<i>Suppléant</i>	Madame	Conseillère	BIZET Nathalie
Culture	<i>Titulaire</i>	Madame	Adjointe	CHASSERIEAU Daniel
	<i>Suppléant</i>	Madame	Conseillère	RATTIER Michelle
Communication	<i>Titulaire</i>	Madame	Adjointe	ROUSSIÈRE Sandrine
	<i>Suppléant</i>	Madame	Conseillère	ROUET Laure
	<i>Suppléant</i>	Madame	Conseillère	PHÉLIPPEAU Charlène

Monsieur Le Maire précise qu'avec cette nouvelle représentativité aux commissions, les adjoints seront davantage sollicités pour participer à ces commissions. Aussi, Monsieur Le Maire soumet que l'indemnité des quatre adjoints n'étant pas conseillers communautaires mais participant tout de même à l'intercommunalité soient réévaluée tout en restant dans l'enveloppe indemnitaire existante (pas d'augmentation de charges sur le budget principal). Cette indemnité passera ainsi de 10.5% de l'indice 1015 à 11 %.

Les 3 adjoints concernés quittent l'assemblée délibérante pour le vote ;

Nombre de votants : 10

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 10

Le Conseil Municipal décidé à 10 voix POUR

Que les 2^e à 5^e adjoints percevront une indemnité de 11% de l'indice 1015 à compter de janvier 2017

2- Demande de subvention Germ' en Fêtes

Suite à un mail reçu de l'association Germ' en fêtes il apparait que celle-ci n'ait jamais reçu la subvention annuelle 2016. Après recherche, nous avons bien réceptionné un courrier en décembre 2015, qui demandait à la commune l'octroi d'une subvention de 1 000 €

Mme BIZET Nathalie, précise que le Conseil Municipal de février dernier a bien délibéré sur cette subvention.

Après vérification, en effet, l'assemblée s'est déjà prononcée.

L'assemblée en prend note, la régularisation comptable sera faite dans les prochains jours.

3 Renouvellement du marché assurance

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Saint Germain de Prinçay doit renouveler ses contrats d'assurance pour la période 2017-2021.

A ce titre une procédure a été lancée pour la passation d'un marché décomposé en quatre lots

- Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes,
- Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes,
- Lot 3 – Protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus,
- Lot 4 – Véhicules à moteur – auto-collaborateurs en mission.

Dans ce cadre, une publicité dématérialisée a été déposée le 7 octobre 2016 pour une date limite de remise des plis fixée au 26 octobre 2016.

Le Cabinet Delta Consultants missionné par la commune pour le montage et le suivi de ce marché, nous a fait parvenir son analyse des quatre offres. Aussi, l'attribution la plus favorable se décompose de manière suivante :

- Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes : GROUPAMA pour un montant de 3001.00 € T.T.C. annuel,
- Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes : GROUPAMA pour un montant de 1247.00 € T.T.C. annuel,
- Lot 3 – Protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus : SMACL pour un montant de 786.98 € T.T.C. annuel,
- Lot 4 – Véhicules à moteur – auto-collaborateurs en mission : GROUPAMA pour un montant de 1248.59 € T.T.C. annuel.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider les différents lots tels que présentés ci-dessus.

DÉCISION

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a eu aucune décision de prise depuis le dernier conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux de la salle polyvalente : 8 jours de retard sur le planning de chantier du fait d'un retard du bureau de contrôle de l'APAVE.

Nous avons reçu une première estimation pour enterrer une réserve incendie nécessaire pour les Etablissements Recevant du Public. L'assemblée en prend connaissance. Ces frais ne sont à ce jour pas comptabilisés dans l'opération de la salle.

Fabrice HERBRETEAU demande si une visite de chantier pourra être programmée pendant les congés de Noël pour tous les Conseillers ?

Local commercial : à ce jour, l'ostéopathe souhaitant s'installer est dans l'élaboration de ses plans et chiffrage. En fonction, une réponse sera donnée à la commune.

Réunion PLUi : Monsieur le Maire fait un bref résumé de la réunion PLUi faite sur Saint-Germain-de-Prinçay. Il s'agissait du « diagnostic en marchant », le cabinet a pris en compte les problématiques rencontrées dans le centre-bourg.

Point sur les Groupes de Jeunes : Dominique EMERIT résume la rencontre qui a eu lieu le 2 décembre, entre les élus de la commission sport et loisirs, les jeunes, et un représentant de la société Agorespace. Le but de cet échange était de découvrir les fonctionnalités, et la mise en œuvre pour l'implantation d'un terrain multi sports.

Restaurant Scolaire : Sandrine ROUSSIERE interroge Monsieur Le Maire sur la conduite à tenir pour la mise à disposition aux associations du restaurant scolaire ?

Monsieur Le Maire lui répond que le restaurant scolaire, ne sera plus mis à disposition des associations à l'exception des cours de danse.

Madame Nathalie BIZET, s'interroge, et souhaite savoir si une location uniquement de la salle de réception pourra être prévue ?

Madame Louissette Cousin lui répond, que c'est difficile de louer aussi pour des contraintes matérielles (rangement et nettoyage à prévoir par les agents communaux).

- Prochaines dates à retenir :

- lundi 12/12 à 17h30 : réunion avec les représentants du Foyer des Jeunes.

- mardi 14/12 à 15h00 : goûter de Noël
- jeudi 5/01 à 18h30 : vœux du Personnel
- vendredi 13/07 à 19h00 : vœux à la Population

- Elections Présidentielles : dimanches 23/04 et 07/05
- Elections Législatives : dimanches 11 et 18/06

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

- **Lundi 9 janvier 2017 à 19h45**